

TABLE DES MATIÈRES

Le mot du président	3
Le mot du secrétaire général	5
Les rapports d'activités 2007-2008	
Le rapport de la présidente du comité des plaintes	9
Les faits saillants de l'année	11
Les décisions de l'année 2007-2008	17
Le rapport du trésorier	27
La situation financière	28
Les activités publiques	31
Les actes de communication publique	32
La présentation générale	
Les membres du conseil d'administration	35
Les objectifs et fonctionnement du Conseil de presse du Québec	36
Les Conseils de presse canadiens	39

LE MOT DU PRÉSIDENT

Au cours de l'année, le Conseil a vécu un moment fort de son histoire. Pendant cinq mois, dans les 17 régions administratives du Québec, le Conseil a écouté les citoyens, les représentants de groupes socioéconomiques et les artisans des médias. Dans un grand respect, plus de 200 organismes socioéconomiques ont consulté leurs membres et sont venus exposer leur point de vue sur l'état de l'information au Québec et plus de 250 citoyens ont exprimé leur opinion personnelle. Dans cette grande tournée, le Conseil a reçu 30 mémoires, tenu 31 rencontres à huis clos, 17 assemblées publiques et reçu 167 questionnaires sur l'état de l'information.

Un rapport « L'état de la situation médiatique au Québec : l'avis du public » fait la synthèse des thèmes abordés. Les gens se sont exprimés sur l'accès et la qualité de l'information locale, régionale, nationale et internationale dans les médias traditionnels ainsi que dans les nouveaux médias. On a vivement décrié la représentation des régions dans les grands médias nationaux. Une nette préoccupation s'est aussi manifestée à l'égard de la qualité de la langue et l'Internet s'est révélé un outil précieux où l'on retrouve de l'information, certes, mais surtout à partir des sites gouvernementaux et de ceux des médias classiques d'information. De cet exercice, le Conseil a appris beaucoup sur lui-même. Nous ne sommes pas assez connus, nos décisions peu publiées, notre impact réel questionné, nos vulnérabilités financières soulevées et notre dépendance à l'égard de ceux que nous devons surveiller, furent maintes fois soulignées.

Une autre dimension mérite aussi d'être abordée dans ce bilan de tournée, elle repose dans la symbolique du déplacement vers l'autre. Partout au Québec, ce geste d'aller à la rencontre des citoyens, des acteurs de l'information et de celles et ceux qui travaillent d'arrache-pied à développer et rendre notre société cohérente en la dotant de culture, d'emploi, de développement durable, de santé, d'éducation, etc., bref partout ce geste d'écoute et de partage a été souligné. Une autre des choses apprises est que nous avons le devoir de répondre à cette forte demande de la société civile. Ce formidable appel pour parler de l'éthique et de la nécessité de la faire respecter dans le monde de l'information en dit long sur notre société. Cette forte demande est un plaidoyer en faveur de la cohésion sociale. Notre contribution possible au lien social, celui qui rend les sociétés cohérentes et qui en assure le développement s'est vu rapidement réclamé. Le premier bilan est à peine déposé que nous sommes de nouveau au Saguenay dans une activité initiée par des journalistes, des organisations communautaires nous ont sollicités près de Québec pour parler de déontologie et d'éthique à Québec, nous avons participé déjà à plusieurs colloques et des maisons d'enseignement nous invitent dans leur enceinte. Le Conseil de presse, tant réclamé par la société civile répond, j'en suis convaincu pour avoir assisté à toutes les rencontres de la tournée, à une nécessité sociale.

Nous devons pousser un peu plus loin notre réflexion en nous demandant ce qui peut bien fédérer les requêtes parfois similaires, mais dispersées sur le territoire, ou encore ce besoin de déontologie manifesté par les journalistes eux-mêmes. Qu'est-ce qui peut unifier les municipalités qui se plaignent du travail de certains hebdomadaires et certains hebdomadaires qui se plaignent de la censure de certaines municipalités? Qu'est-ce qui peut unir le monde de la culture qui s'attriste de l'ignorance qu'on lui porte? Quelle image les gens se font-ils de nous lorsqu'ils interpellent le Conseil de presse? Ce qui donne une consistance à ces requêtes aussi diversifiées que nécessaires, ce qui est réclamé derrière tout cela, c'est un arbitre pour ce qui est convenu d'appeler le 4^e pouvoir. Une question fondamentale se pose alors, comment un pouvoir aussi fort peut être tributaire d'un arbitre aussi faible? Le pouvoir de la parole publique attribuée aux médias et l'énorme capacité d'influence qui en découle nous situent dans une position tout à fait métaphorique, mais bien réelle de David contre Goliath. Est-il normal, alors que tous les autres lieux de pouvoir possèdent leurs contrepoids, que le milieu des médias évolue en maintenant le Conseil de presse à la limite de sa survie depuis des décennies. La communication généralisée nous enseigne que toute décision est

communication, car elle est porteuse de sens. Que doit-on comprendre de la décision de maintenir un Conseil de presse qui vivote depuis des lunes? Poser cette question, c'est aussi en poser une autre. De quels pouvoirs le Conseil de presse devrait-il disposer pour exercer cette fonction sociale de contre-pouvoir?

En toute logique, le Conseil de presse devrait disposer du même type de pouvoir que celui dont il est censé faire contre-poids, celui de la parole publique. Mais ce qui fait défaut est dans la robustesse de la structure du Conseil et dans son accessibilité à l'espace public. Le Conseil a 35 ans et j'y œuvre depuis 11 ans. J'ai donc accompagné la vie de cette instance de près du tiers de son existence. Et depuis toujours, toujours et encore, la précarité financière du Conseil refait surface. Elle accapare temps et énergie, elle entrave le bon fonctionnement de notre organisation, elle met en péril sa permanence et la robustesse de ses actions. Nos décisions sont mal connues, les citoyens s'en disent peu informés, pourtant ces décisions portent sur l'appareil même qui fait circuler l'information en société. Rien ne peut être plus paradoxal que cela.

Nous avons écouté ce que les gens avaient à nous dire et nous avons aussi constaté la persistance de notre fragilité financière. Il y a d'un côté un besoin et de l'autre des moyens. Ils ne coïncident pas du tout. Le temps est venu, je pense, de revoir notre formule, la crise financière va frapper de plein fouet les entreprises de presse et le financement du Conseil n'en sera que plus difficile. Pourtant, l'arbitre du 4^e pouvoir ne sera que plus nécessaire afin d'éviter les dérives commerciales de l'information. Le temps est venu, je pense, avec toutes les instances de la société et avec les entreprises de presse en premier lieu, mais aussi en collaboration avec les pouvoirs publics, de trouver une formule nouvelle pour assurer la pérennité de l'arbitre du 4^e pouvoir.

Raymond CORRIVEAU
Président

LE MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

L'année 2007-2008 marquera l'histoire du Conseil comme une grande année de terrain. De multiples ressources et énergies du Conseil ont été mises à contribution pour la réalisation d'une vaste tournée du Québec. Quel beau cadeau de 35^{ième} anniversaire : écouter les Québécois raconter leurs relations (heureuses et malheureuses) avec les médias d'information qu'ils fréquentent à tous les jours et recueillir leurs propositions pour améliorer la qualité de l'information. La balle est maintenant dans le camp du Conseil. Nous devons prendre le relais, analyser toutes ces idées, les prioriser, les traduire dans un vaste plan d'action qui nous guidera dans les prochaines années.

Les communications

La tournée du Québec a provoqué la multiplication de nos activités de communication et a permis de mieux faire connaître le Conseil. Invitations à la population, assemblées publiques, rencontres avec les groupes socioéconomiques, réception de mémoires, rencontres privées et questionnaires, voilà un aperçu des outils de communication utilisés par le Conseil. Je souligne l'infatigable et chaleureuse collaboration de plusieurs de nos partenaires dont Hebdos Québec et ses membres, de nombreux quotidiens et de CNW Telbec.

Changements à l'interne

L'année qui se termine fut marquée par le départ de Mme Nathalie Verge qui a tenu le gouvernail du Conseil pendant trois ans au poste de secrétaire générale. Elle a réussi à renforcer notre organisation en plus d'avoir conçu, planifié et organisé la grande tournée du Québec. Nous la remercions pour toute l'énergie, l'intelligence et la passion qu'elle a insufflées au Conseil. Je remercie les membres du conseil d'administration de me faire confiance en me transférant ces responsabilités. Je me considère très chanceux d'arriver au Conseil à un moment aussi exaltant alors que notre table de travail déborde d'idées et de projets.

Le Conseil a apporté, cette année, deux modifications à son Règlement No 1 dans le but d'améliorer le fonctionnement du CPEI restreint et celui de favoriser la participation des membres du conseil d'administration à ces différents comités.

Nous avons aussi profité des savantes observations du juge Yves-Marie Morissette qui nous a éclairé sur les grands principes directeurs des instances d'appel des tribunaux. Enrichi des remarques de Me Morissette, le Conseil s'en inspirera pour améliorer le fonctionnement de sa commission d'appel.

Participation aux débats de fond

En juin, le Conseil de presse est intervenu devant le CRTC pour lui demander de ne pas accorder aux potentiels propriétaires du réseau *TQS* le renouvellement des licences de télévision généraliste sans maintien d'un service de nouvelles. Le Conseil a demandé au CRTC de donner priorité à l'intérêt public avant les préoccupations commerciales ou financières dans l'octroi de ses licences.

Financement

Malgré un appui financier du gouvernement fédéral et une rigueur dans les dépenses, la tournée du Québec a généré un déficit circonstanciel. La solidité financière du Conseil demeure une préoccupation constante depuis sa fondation. La crise économique dans laquelle nous sommes profondément entrés ne simplifiera pas la situation du Conseil.

Les instances

Le comité des plaintes et de l'éthique de l'information (CPEI) a traité 51 dossiers et a tenu, pour ce faire, sept réunions. Ce comité est composé de huit membres dont quatre membres représentant le public, deux journalistes et deux représentants des entreprises de presse. Les membres du conseil d'administration y siègent en rotation. La présidente du comité, Mme Hélène Deslauriers, représente le public.

Le nouveau CPEI restreint a pour sa part tenu deux réunions et rendu quatre décisions. Il est composé de trois membres, un journaliste, un représentant des entreprises de presse et un membre du public.

La commission d'appel s'est quant à elle réunit trois fois. La commission est composée de six anciens membres du Conseil, soit deux journalistes, deux représentants des entreprises de presse et deux membres du public. La commission a traité douze dossiers.

Le conseil d'administration a tenu quatre réunions en 2007-2008, les membres du bureau de direction se sont pour leur part réunis neuf fois.

L'Assemblée générale annuelle des membres a eu lieu le 23 novembre 2007, à Québec.

Les activités générales du Conseil

Le Conseil est d'abord au service du public, nous traitons un grand nombre de demandes de toutes sortes allant des plaintes proprement dites et de leur suivi, à des questions plus générales sur notre processus. Encore cette année, plus de 700 demandes de renseignements et intentions de plaintes ont été accueillies et traitées par l'équipe du Conseil.

Les projets

L'année 2008-2009 sera très riche en projets. Après la tournée, du Québec et le Colloque du 35^{ème} anniversaire, le Conseil adoptera un plan d'action autour des principales demandes des Québécois qui se sont exprimés cette année. Dans l'analyse des solutions recueillies lors de la tournée du Québec, le Conseil profitera grandement de sa composition tripartite puisque tous les éclairages seront nécessaires pour élaborer nos priorités. Dans les grands enjeux en discussion, on retrouve les conditions nécessaires pour assurer la pérennité du Conseil, les difficultés d'accès à l'information dans de nombreuses régions du Québec, les moyens pour améliorer la qualité de l'information face notamment aux développements technologiques et au phénomène de concentration et de convergence des médias.

Le Conseil continuera à améliorer ses méthodes de traitement des plaintes. Je souhaite améliorer encore le travail de support offert par le secrétariat aux membres bénévoles du CPEI et de la commission d'appel. Nous amorcerons également un processus continu de modification de notre guide de déontologie (*Droits et responsabilités de la presse*), nous développerons un outil électronique qui pointera les principaux éléments de notre code vers les grandes décisions de la jurisprudence du Conseil en plus d'explorer un rapprochement avec d'autres guides similaires.

Nous moderniserons également nos actions de communication en exploitant, notamment, la richesse de l'informatique.

Les artisans du Conseil de presse

Depuis mon arrivée au Conseil, en septembre dernier, je constate la générosité et la détermination des administratrices et administrateurs bénévoles qui participent au conseil d'administration et aux différents comités du Conseil. Je remercie tous ces membres de leur précieuse participation et leur exprime tout le plaisir que nous avons à travailler avec eux.

Je tiens à souligner toutes les personnes qui ont quitté le Conseil durant l'année ou dans les dernières semaines : Mmes Marie-Andrée Brassard, Clairandrée Cauchy et Marjorie Tyroler ainsi que MM. Jacques Landry, Bernard St-Laurent, Doug Sweet, Erick Vanchestein et Jacques Pronovost qui était membre de la commission d'appel. Par ailleurs, il nous fait plaisir d'accueillir plusieurs nouveaux membres soit Mmes Marie-Ève Cousineau, Geneviève Fortin et Corinne Smith, ainsi que MM. Guy Granger, Jean-Pierre Lessard, Brian Myles, Andrew Philipps et Pierre Sormany.

Les employés du Conseil Mmes Marie-Eve Carignan, Linda David, Caroline Dessouroux, Noémie Mouroit et M. Daniel Giasson ainsi que notre stagiaire, Mme Justine Cannone étaient à pied d'œuvre pour offrir des analyses rigoureuses et assurer le fonctionnement efficace du Conseil. Je les remercie infiniment pour leur apport précieux et professionnel ainsi que pour leur collaboration si agréable et précieuse particulièrement pendant la tournée et les mois d'absence au secrétariat général.

Guy AMYOT
Secrétaire général

LE RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES PLAINTES ET DE L'ÉTHIQUE DE L'INFORMATION

Malgré une année très chargée au Conseil de presse, en raison de la tournée des régions et de la nomination d'un nouveau secrétaire général, le rythme de travail du comité des plaintes et de l'éthique de l'information (CPEI) s'est maintenu : sept rencontres et 51 dossiers étudiés au CPEI et deux rencontres du CPEI restreint pour quatre décisions rendues.

On remarque bien sûr une légère baisse du nombre de plaintes déposées au Conseil et des décisions rendues par le CPEI, mais ce nombre demeure nettement supérieur à la normale qui prévalait avant 2004-2005. Il n'y a donc pas lieu de croire au désintéressement du citoyen envers le tribunal d'honneur.

De plus, rappelons que le Conseil, en 2007, s'est donné comme objectif d'assurer une meilleure efficacité du traitement des plaintes. Des mesures ont été mises en place et ont été appliquées pour une première année complète :

- ⇒ le délai de prescription pour le dépôt d'une plainte a été réduit de 12 à 6 mois;
- ⇒ le site Internet permet maintenant le dépôt en ligne, mais selon une procédure qui incite davantage le plaignant à contacter d'abord le média ou le journaliste mis en cause;
- ⇒ la médiation entre les mis-en-cause et les plaignants porte fruit;
- ⇒ ces derniers doivent de plus s'engager par écrit à aviser le Conseil s'ils décident d'entreprendre des démarches judiciaires;
- ⇒ enfin, les décisions rendues ont un contenu plus « pédagogique » permettant au public de mieux connaître et de comprendre le rôle des médias et les règles qui régissent le travail des journalistes.

Ce qui ressort de cet encadrement plus rigoureux du processus, c'est d'abord un délai de réponse plus court (entre 5 et 6 mois en excluant la période d'été) et surtout une meilleure qualité dans la présentation des plaintes, qui n'a cependant pas entraîné une hausse des plaintes retenues (21 contre 36 l'an dernier). Ces mesures ont certainement contribué à éliminer des démarches moins sérieuses. En revanche, celles qui demeurent prennent plus de sens et doivent être regardées avec attention.

Nous observons donc, dans les décisions rendues, le maintien des tendances déjà observées et faciles à expliquer : les plaignants sont majoritairement des particuliers, provenant de l'extérieur de Montréal et les mis-en-cause se retrouvent généralement dans les médias écrits, principalement dans les quotidiens. Il sera intéressant de vérifier si la visibilité dont a profité le Conseil au cours de sa consultation amènera des changements dans ces comportements.

Cependant, l'une de ces tendances, ayant trait à la « nature des griefs », nous interpelle plus particulièrement. En effet, les records établis l'an dernier concernant la pratique journalistique, et plus précisément le traitement de l'information, se maintiennent à un très fort pourcentage (82 % cette année 83 % l'an dernier). De plus, la dénonciation du sensationnalisme fait son apparition dans six plaintes cette année. Ceci tend à confirmer ce qui ressort aussi de la tournée des régions : une préoccupation de plus en plus présente chez le citoyen quant à la qualité de l'information qu'on lui offre.

Le travail du CPEI se partage donc entre un rôle de tribunal d'honneur et une fonction d'éducation. Mais cette mission pédagogique ne peut se faire sans une meilleure diffusion, par les médias, des décisions rendues par le Conseil. Il y va de l'intérêt de tous et surtout de la démocratie.

Encore cette année, nous tenons à remercier très sincèrement les membres du conseil d'administration qui mettent généreusement leur temps et leur expertise au service du CPEI.

Hélène DESLAURIERS
Présidente du CPEI et membre du bureau de direction

LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2007-2008

Chaque année le Conseil de presse traite près de 700 interventions du public, comprenant des demandes de renseignements, des commentaires, des intentions de plaintes et des plaintes. Les plaintes furent adressés au Conseil entre le 1^{er} juillet 2007 et le 30 juin 2008 inclusivement. Au cours de l'année, le nombre de plaintes déposées au Conseil de presse a connu une légère diminution, de 98 en 2006-2007, il est passé à 90 en 2007-2008.

LES TRAVAUX DU TRIBUNAL D'HONNEUR

Cette année, 95 dossiers ont été traités au total, soit :

- ⇒ 51 dossiers en CPEI et 4 dossiers en CPEI restreint (dont 9 appels)
- ⇒ 12 dossiers en commission d'appel (dont 3 de l'année antérieure)
- ⇒ 37 dossiers (non recevables, désistement, médiation, *sub judice*)
- ⇒ 25 dossiers en attente de traitement (dossiers actifs)

* Un même dossier peut avoir été traité par différents comités.

Le comité des plaintes et de l'éthique de l'information (CPEI) a siégé 7 fois cette année, le CPEI restreint 2 fois et la commission d'appel 3 fois.

Tableau 1

RÉUNIONS	2007-2008	2006-2007	2005-2006
CPEI	7	7	7
CPEI RESTREINT	2	1	1
COMMISSION D'APPEL	3	2	4

Le nombre total de décisions rendues par ces trois instances a été de 67, c'est-à-dire, 51 décisions en CPEI (9 portées en appel), 4 décisions en CPEI restreint et 12 décisions en commission d'appel (3 appels de l'année antérieure). Le nombre total de décisions rendues cette année est de 67, donc inférieur à celui de l'année dernière qui était de 77 et de 93 en 2005-2006.

Tableau 2

DÉCISIONS	2007-2008	2006-2007	2005-2006
CPEI	51	61	70
CPEI RESTREINT	4	3	3
COMMISSION D'APPEL	12	13	20
TOTAL	67	77	93

OBSERVATIONS À L'ÉGARD DES PLAIGNANTS

Comme par les années passées, la majorité des plaintes sont formulées par des particuliers, cette année cela atteint 68,5 %. Les autres proviennent de groupes, d'associations, d'entreprises ou d'organismes publics ou privés. Cette année, un nouveau type de plaignants apparaît, soit les médias, comprenant des journalistes ou des entreprises de presse. Par le passé, il était plutôt rare de voir un média porter plainte. Il sera intéressant d'observer dans les prochaines années, l'arrivée de ce nouveau type de plaignants.

Tableau 3

TYPE DE PLAIGNANTS *¹	2007-2008	2006-2007	2005-2006
Particuliers	61	38	59
Groupes ou associations	12	12	15
Entreprises	4	9	7
Journalistes/médias	6	N/D	N/D
Organismes gouvernementaux (ou paragouvernementaux)	6	5	9
TOTAL	79	64	90

L'an passé, nous avons observé un renversement du ratio Montréal vs les autres régions, avec un pourcentage de 59 % des plaignants provenant de l'extérieur de Montréal. Cette année encore, l'extérieur de Montréal a la supériorité avec 58,8 %.

Tableau 4

ORIGINE DES PLAIGNANTS	2007-2008	2006-2007	2005-2006
Grand Montréal	37	26	44
Extérieur de Montréal	52	38	45
TOTAL	89	64	89

Les griefs

Plus d'un grief peut être invoqué au soutien d'une plainte. La grande majorité des motifs de plaintes concernent la pratique journalistique et, plus spécifiquement, le traitement de l'information. Cette année, ce grief atteint un pourcentage de 82 % des motifs de plaintes exprimés. Si l'on compare avec les deux dernières années, le pourcentage était de 83 % en 2006-2007 et de 56,7 %, en 2005-2006. Comme nous le faisons remarquer l'année dernière, ce grief qui avait atteint un pourcentage record se maintient encore cette année. Le deuxième grief le plus dénoncé est l'attitude des médias à l'égard du respect de la personne et de la vie privée, avec un pourcentage de 45,4 %. Un pourcentage qui demeure proportionnellement le même de celui de l'an dernier qui était de 44 %. Suivent l'accès du public aux médias avec 23,6 % et la cueillette de l'information avec 20 %. Les autres motifs de plaintes restent en proportion sensiblement les mêmes que les années antérieures.

Tableau 5

MOTIFS DE PLAINTES INVOQUÉS PAR LES PLAIGNANTS **²	2007-2008	2006-2007	2005-2006
Accès du public aux médias/ droit de réponse	12	13	11
Collecte de l'information	9	21	9
Conflits d'intérêts	1	2	8
Entrave au métier de journaliste	0	1	0
Respect de la personne et de la vie privée	21	27	N/D
Sensationnalisme	6	0	N/D
Traitement de l'information	43	53	55
Autres	0	0	62

¹ * Une même plainte peut être déposée conjointement, par exemple, par un individu et une entreprise; et un plaignant peut avoir déposé plusieurs plaintes différentes.

² ** Certains plaignants peuvent invoquer plus d'un motif de plainte.

OBSERVATIONS À L'ÉGARD DES MIS-EN-CAUSE

La majorité des sièges sociaux des grands quotidiens et réseaux de médias électroniques sont dans la région de Montréal. Cette année, les mis-en-cause provenant de la région de Montréal sont de 66,3 %, une hausse comparée à l'an passé où ils étaient à 47 % et un retour à la proportion de 2005-2006 où ils étaient à 67,8 %. Ce qui, contrairement à l'an dernier, amène une forte diminution de plaintes à l'encontre des médias régionaux et locaux avec 33,7 % comparé à 53 %.

Tableau 6

ORIGINE DES MIS-EN-CAUSE	2007-2008	2006-2007	2005-2006
Grand Montréal	58	30	56
Extérieur de Montréal	30	34	34
TOTAL	88	64	90

Les médias écrits et électroniques

Le déséquilibre observé au cours des dernières années entre médias écrits et médias électroniques perdure. Cette année, avec 59,7 % des plaintes, les médias écrits, soit les quotidiens, hebdomadaires, revues ou autres, annonce une baisse considérable comparativement à l'année 2006-2007 où le pourcentage s'élevait à 75 %. Il est à noter que, cette année, 10 plaintes ont été déposées à l'encontre de portails d'information en ligne de grands quotidiens. Il sera intéressant d'observer l'intérêt des citoyens en regard de ces portails d'information au cours des prochaines années.

Tableau 7

TYPE DE MIS-EN-CAUSE	2007-2008	2006-2007	2005-2006
MÉDIAS ÉCRITS			
Quotidiens	33	26	40
Hebdomadaires	17	19	24
Autres (revues et périodiques)	2	3	3
TOTAL MÉDIAS ÉCRITS	52	48	67
MÉDIAS ÉLECTRONIQUES			
Télévision	21	10	12
Radio	6	7	6
Internet et câblodistributeurs	10	0	5
TOTAL MÉDIAS ÉLECTRONIQUES	37	17	30
MIS-EN-CAUSE NON MÉDIAS	1	0	2
TOTAL	38	17	92

LES DÉCISIONS

Les décisions du comité des plaintes et de l'éthique de l'information (CPEI) et du CPEI restreint

Cette année, le nombre de plaintes rejetées ou rejetées avec réserves a dépassé le nombre de plaintes retenues en totalisant un pourcentage de 61,1 %, renversant celui de l'an dernier qui dénotait un plus fort pourcentage dans les plaintes retenues. L'an dernier, on avait dépassé les 50 % contrairement aux années précédentes qui se déterminait par une proportion plus grande de plaintes rejetées.

Tableau 8

DÉCISIONS	2007-2008	2006-2007	2005-2006
CPEI (comité des plaintes et de l'éthique de l'information) et CPEI RESTREINT			
Plaintes retenues	8	20	21
Plaintes retenues partiellement	13 (38,9 %)	16 (56,2 %)	12 (45,2 %)
Plaintes rejetées	24	27	36
Plaintes rejetées avec réserves	9 (61,1 %)	1 (43,8 %)	4 (54,8 %)
TOTAL DES PLAINTES ANALYSÉES	54	64	73
APPELS			
Décisions maintenues	8	12	14
Décisions maintenues partiellement	4	0	1
Décisions renversées	0	0	2
<i>Sub judice</i>	0	1	3
TOTAL DES APPELS	12	13	20
TOTAL	66	77	93

De plus, 26 plaintes ont été jugées irrecevables, 3 ont fait l'objet de médiation, 6 ont été réglées par voie de médiation et 2 dossiers furent fermés pour cause de *sub judice*.

Tableau 9

AUTRES	2007-2008	2006-2007	2005-2006
Désistements	3	6	5
Médiations	6	10	4
Non recevables	26	16	7
<i>Sub judice</i>	2	0	1
TOTAL DES PLAINTES NON ANALYSÉES	37	32	17
TOTAL DES DÉCISIONS (Tableau 8 et Tableau 9)	103	109	110

Les décisions de la commission d'appel

Pour sa part, avec ses 12 dossiers, la commission d'appel a renversé une décision et maintenu complètement ou partiellement 11 plaintes. Le nombre de recours à la commission d'appel est relativement le même qu'en 2006-2007, où il était de 13.

Tableau 10

APPELS	2007-2008	2006-2007	2005-2006
Décisions maintenues	9	12	14
Décisions maintenues partiellement	2	0	1
Décisions renversées	1	0	2
<i>Sub judice</i>	0	1	3
TOTAL DES APPELS	12	13	20

Note : Les totaux des tableaux ne correspondent pas toujours exactement car certaines plaintes impliquent parfois plus d'un plaignant, plus d'un motif de plainte ou plus d'un média.

LES DÉCISIONS DE L'ANNÉE 2007-2008

1. Dossier **2005-12-031**

Christian Reeves & als. *c.* Annie Gagnon, journaliste, l'émission « J.E. » et le *Groupe TVA* (Nadia Jawhar, rédactrice en chef)

- **CPEI** 30.03.2007 accueillie partiellement
- **APPEL** 16.10.2007 décision de première instance maintenue avec rejet du grief accueilli en CPEI, avec commentaires
 - **Appelant** : M. Christian Reeves

2. Dossier **2006-09-017**

Christian Desmarceaux *c.* Benoît Rioux, journaliste et *Canoë* (Bruno Leclaire, président et chef de la direction)

- **CPEI** 24.09.2007 accueillie partiellement

3. Dossier **2006-11-037**

Colette Bastien *c.* Anne-Marie-A. Savoie, journaliste et *Le Journal de Montréal* (Serge Labrosse, directeur général de la rédaction)

- **CPEI** 21.06.2007 accueillie
- **APPEL** 16.10.2007 décision de première instance renversée
 - **Appelant** : *Le Journal de Montréal*

4. Dossier **2007-01-049**

Pierre Limoges (*Le Bruchésien*) et Léo Lauzon *c.* Serge Blondin, éditeur et *Le Point d'Impact*

- **Sub judice** 11.12.2007

5. Dossier **2007-01-050**

BioMedco (Drasko Pekovic, Ph. D, président) *c.* Ariane Lacoursière, Pascale Breton, Malorie Beauchemin, Charles Côté, Éric Clément, Hugo de Grandpré et Louise Leduc, journalistes et *La Presse* (Éric Trottier, directeur de l'information)

- **Désistement** 19.07.2007

6. Dossier **2007-01-053**

Jean-Sébastien Fallu, Ph.D. *c.* *Le Journal de Montréal* (Serge Labrosse, directeur général de la rédaction)

- **CPEI** 21.06.2007 accueillie partiellement
- **APPEL** 16.10.2007 décision de première instance maintenue
 - **Appelant** : *Le Journal de Montréal*

7. Dossier **2007-01-055**

David Longpré *c.* Pierre Bruneau, chef d'antenne; l'émission « *TVA 17 heures* » et Sophie Thibault, chef d'antenne; l'émission « *TVA 22 heures* » et le *Groupe TVA* (Serge Fortin, vice-président, information)

- **CPEI** 24.09.2007 accueillie

8. Dossier **2007-01-056**

La Fédération des associations Canado-Philippines du Québec (James de la Paz) *c.* *The Filipino Forum* et Fred C. Magallanes, rédacteur en chef et éditeur

- **CPEI** 24.09.2007 accueillie

9. Dossier **2007-01-057**

Pierre Limoges (*Le Bruchésien*) c. Serge Blondin, éditeur et *Le Point d'Impact*

- › **Sub judice** 11.12.2007

10. Dossier **2007-01-059**

Christian Bolduc c. Patrick Lagacé, journaliste et animateur; l'émission « Les Francs-tireurs » et *Télé-Québec* (Denis Bélisle, directeur général des affaires juridiques et Me Julie Lachance, Zone3)

- › **CPEI** 24.09.2007 rejetée

11. Dossier **2007-02-062**

Me Sarto Landry c. Jean Laroche, journaliste et *Le Journal de Québec* (Serge Côté, rédacteur en chef)

- › **CPEI** 24.09.2007 accueillie partiellement
- › **APPEL** 19.02.2008 décision de première instance maintenue
 - **Appelant** : *Le Journal de Montréal*

12. Dossier **2007-02-064**

Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux – SPCA (Pierre Barnoti, directeur général) c. Tu Thanh Ha, journaliste et *The Globe and Mail* (Sylvia Stead, éditrice adjointe)

- › **CPEI** 02.11.2007 accueillie partiellement

13. Dossier **2007-02-065**

Guy Gendron, journaliste; Jean-Luc Paquette, réalisateur; Monique Dumont, chef recherchiste et l'émission « Zone Libre Enquêtes » c. Dany Bouchard, journaliste et *Le Journal de Montréal* (Serge Labrosse, directeur général de la rédaction)

- › **CPEI** 02.11.2007 accueillie
- › **APPEL** 19.02.2008 décision de première instance maintenue
 - **Appelant** : *Le Journal de Montréal*

14. Dossier **2007-02-066**

Micheline Cabot c. *The Gazette* (Raymond Brassard, directeur de la rédaction)

- › **CPEI** 24.09.2007 rejetée
- › **APPEL** 19.02.2008 décision de première instance maintenue
 - **Appelante** : Mme Micheline Cabot

15. Dossier **2007-02-067**

Ahmed Bensaada c. *La Presse* (Éric Trottier, directeur de l'information)

- › **CPEI** 24.09.2007 rejetée
- › **APPEL** 19.02.2008 décision de première instance maintenue
 - **Appelant** : M. Ahmed Bensaada

16. Dossier **2007-02-068**

Bernard Desgagné c. Julie-Miville Dechênes, journaliste et la *Société Radio-Canada* (Geneviève Guay, directrice, traitement des plaintes et affaires générales, services français)

- › **CPEI** 02.11.2007 rejetée

17. Dossier **2007-02-069** Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux – SPCA (Pierre Barnoti, directeur général) c. Todd van der Heyden, Mutsumi Takahashi et Brian Britt, journalistes et *CTV* (Mike Piperni, directeur de l'information)

- › **CPEI** 02.11.2007 rejetée avec un commentaire

18. Dossier **2007-03-070**

Robert Barberis c. André Pratte, éditorialiste en chef et *La Presse* (Éric Trottier, directeur de l'information)

- › **CPEI** 02.11.2007 rejetée
- › **APPEL** 19.02.2008 décision de première instance maintenue
 - **Appelant** : M. Robert Barberis

19. Dossier **2007-03-071**

Bernard Desgagné c. Claude Brunet, journaliste et la *Société Radio-Canada* (Geneviève Guay, directrice, traitement des plaintes et affaires générales, services français)

- › **CPEI** 02.11.2007 rejetée

20. Dossier **2007-03-072**

Michel Poulin et René Doyon c. Pierre Sirois, directeur de l'information; l'émission « Le TVA 17 heures » et le *Groupe TVA* (Serge Fortin, vice-président, information)

- › **CPEI** 02.11.2007 rejetée avec un commentaire

21. Dossier **2007-03-073**

Mario Baillargeon c. Roger Blackburn, journaliste et *Le Quotidien* (Michel Simard, éditeur adjoint et rédacteur en chef)

- › **CPEI restreint** 29.11.2007 rejetée

22. Dossier **2007-03-079**

René Biron c. Luc Larochelle, chroniqueur et *La Tribune* (Maurice Cloutier, rédacteur en chef)

- › **CPEI** 11.01.2008 accueillie partiellement
- › **APPEL** 27.05.2008 décision de première instance maintenue
 - **Appellants** : M. René Biron et *La Tribune*

23. Dossier **2007-04-081**

Kadey Maitourama c. *Métro* (Éric Aussant, rédacteur en chef par intérim)

- › **CPEI restreint** 29.11.2007 rejetée

24. Dossier **2007-04-082**

Télé Inter-Rives Itée (Pierre Harvey, directeur *CKRT-TV*) c. Martin Pelletier, animateur et journaliste; l'émission « Bonjour Grand Portage » et *Ciel-FM* (Guy Simard, président)

- › **CPEI** 11.01.2008 accueillie partiellement

25. Dossier **2007-04-084**

Daniel Roy c. Lise Payette, chroniqueuse et *Le Journal de Montréal* (Serge Labrosse, directeur général de la rédaction)

- › **Non recevable** 12.07.2007

26. Dossier **2007-05-085**

Valérie Dufour c. Gilles Lévesque, rédacteur en chef et *Le Canada Français* (Renel Boucher, directeur général)

- › **CPEI** 11.01.2008 rejetée avec un commentaire

27. Dossier **2007-05-086**

Bernard Desgagné c. Julie Miville-Dechênes, journaliste et la *Société Radio-Canada* (Geneviève Guay, directrice, traitement des plaintes et affaires générales, services français)

- › **CPEI** 11.01.2008 rejetée
- › **APPEL** 27.05.2008 décision de première instance maintenue
 - **Appelant** : M. Bernard Desgagné

28. Dossier **2007-05-087**

Gilles Beauchamp c. *Le Courrier du Sud* (Lucie Masse, directrice générale)

- › **Médiation** 04.09.2007

29. Dossier **2007-05-088**

Centre de ski Mont Rigaud (Luke De Stéphano, directeur général et Cécile D'Amour, administratrice) c. Yanick Michaud, journaliste et *L'Étoile* (Carole Marcoux, rédactrice en chef et Angèle M. Prévost, directrice générale et éditrice)

- › **CPEI** 11.01.2008 accueillie partiellement

30. Dossier **2007-05-090**

Giovanni (Wolfmann) Bruno c. André Pratte, éditorialiste en chef; Pierre-Paul Gagné et Christiane Clermont, responsables du courrier des lecteurs et *La Presse* (Éric Trottier, directeur de l'information)

- › **CPEI** 11.01.2008 rejetée

31. Dossier **2007-05-091**

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec – FTQ (Louis Cauchy, directeur des communications) c. Brian Myles, journaliste et *Le Devoir* (Josée Boileau, directrice de l'information)

- › **CPEI** 11.01.2008 rejetée

32. Dossier **2007-06-092**

Bernard Desgagné c. La *Société Radio-Canada* (Geneviève Guay, directrice, traitement des plaintes et affaires générales, services français)

- › **CPEI** 11.01.2008 accueillie partiellement

33. Dossier **2007-06-093**

Bernard Desgagné c. Michel Désautels, animateur; Marie-France Bélanger, journaliste; l'émission « Désautels » et la *Société Radio-Canada* (Geneviève Guay, directrice, traitement des plaintes et affaires générales, services français)

- › **CPEI** 08.02.2008 rejetée

34. Dossier **2007-06-094**

Joël Vallières c. Félix Tremblay, journaliste et *CFCM TVA-Québec* (Pierre Sirois, directeur de l'information)

- › **CPEI** 08.02.2008 rejetée

35. Dossier **2007-06-095**

John Woolfrey c. *The Gazette* (Andrew Phillips, rédacteur en chef et Raymond Brassard, directeur de la rédaction)

- › **CPEI** 08.02.2008 rejetée

36. Dossier **2007-06-096**

Pauline Drouin c. Nicolas Dubois, journaliste et *Le Journal de Chambly* (Carole Pronovost, directrice de l'information)

- › **CPEI** 08.02.2008 accueillie partiellement
- › **APPEL** 27.05.2008 décision de première instance partiellement renversée
 - **Appelant** : *Le Journal de Chambly*

37. Dossier **2007-06-097**

Giovanni (Wolfmann) Bruno c. Serge Chapleau, caricaturiste; André Pratte, éditorialiste en chef et *La Presse* (Éric Trottier, directeur de l'information)

- › **CPEI** 08.02.2008 rejetée

38. Dossier **2007-07-001**

Daniel Bédard c. Rodolphe Morissette, journaliste et *Le Journal de Montréal* (Serge Labrosse, directeur général de la rédaction)

- › **Non recevable** 15.11.2007

39. Dossier **2007-07-002**

André Beaulieu c. Caroline Roy, journaliste et le réseau *TQS* (Réal Germain, directeur de l'information)

- › **CPEI** 28.03.2008 rejetée

40. Dossier **2007-07-003**

Paul Dion c. Nicolas Houle, journaliste et *Le Soleil* (Yves Bellefleur, rédacteur en chef)

- › **Désistement** 27.07.2007

41. Dossier **2007-07-004**

René Plante c. Guy Gilbert Sr, éditeur et *L'Œil Régional* (Bernard Blanchard, rédacteur en chef)

- › **CPEI** 08.02.2008 rejetée
- › **APPEL** 27.05.2008 décision de première instance maintenue
 - **Appelant** : M. René Plante

42. Dossier **2007-07-005**

Hadj Zitouni c. Les Médias

- › **Non recevable** 20.07.2007

43. Dossier **2007-07-006**

Sara Baxter, éditrice, *Your local Journal* c. Jim Duff, rédacteur en chef et *The Hudson Gazette* (Greg Jones et Louise Craig, éditeurs)

- › **Non recevable** 04.09.2007

44. Dossier **2007-07-007**

Michel Lemay, vice-président, affaires publiques et communication – Transat A.T. inc. c. Carl Langelier, journaliste et la chaîne *Canal Argent* du *Groupe TVA* (Pierre Sirois, directeur de l'information, *CFCM-TVA – Québec* et Serge Fortin, vice-président, *Information TVA, LCN, Argent* et Affaires publiques)

- › **CPEI** 08.02.2008 accueillie

45. Dossier **2007-08-008**

Pierre R. Gascon c. *Le Devoir* (Josée Boileau, directrice de l'information)

- › **Désistement** 05.10.2007

46. Dossier **2007-08-009**

Benoit Piché c. Isabelle Dorais, journaliste; l'émission « Le TVA 18h Estrie » et *TVA-Sherbrooke* (Serge Matte, directeur général et Michel Gagnon, directeur de l'information)

› **CPEI** 08.02.2008 rejetée sous réserve d'un commentaire

47. Dossier **2007-08-010**

Alain Primeau c. Louis Champagne, animateur et l'émission « Champagne pour tout le monde » et *CKRS* (Daniel Larocque, directeur général)

› **Non recevable** 25.02.2008

48. Dossier **2007-08-011**

Benoit Bisson c. Patrick Lagacé, journaliste et *Cyberpresse* (Suzanne Colpron, chef de l'information)

› **Médiation** 28.01.2008

49. Dossier **2007-08-012**

Dominique Frappier c. André Duchesne, journaliste et *La Presse* (Éric Trottier, directeur de l'information)

› **Médiation** 18.09.2007

50. Dossier **2007-10-013**

La Communauté des Fils de Marie (Père Éric Roy, supérieur général) c. Yves Houde, journaliste; l'émission « De passage » et *Radio Galilée, CION-FM* (Denis Veilleux, prêtre et directeur général)

› **CPEI** 28.03.2008 rejetée

51. Dossier **2007-10-014**

MusiquePlus/MusiMax (David Cantin, conseiller juridique) c. Anne-Marie Whitenshaw, journaliste; l'émission « Flash » et *TQS* (Julie Lamontagne, rédactrice en chef)

› **CPEI restreint – recevabilité** 04.03.2008

› **Médiation** 05.05.2008

52. Dossier **2007-10-015**

Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux – SPCA (Pierre Barnoti, directeur général) c. Todd van der Heyden, journaliste et *CTV* (Mike Piperni, directeur de l'information)

› **CPEI** 28.03.2008 accueillie

53. Dossier **2007-10-016**

Marc Bouchard c. Marie-Claude Paradis-Desfossés, journaliste et *L'Écho Abitibien* (Louis Lavoie, directeur de l'information et André Renaud, directeur général régional)

› **CPEI** 09.05.2008 rejetée sous réserve de commentaires

54. Dossier **2007-11-017**

Guy Laflèche c. Marie-Andrée Chouinard, éditorialiste en chef et responsable de la page « Idées » et *Le Devoir* (Josée Boileau, directrice de l'information)

› **CPEI** 28.03.2008 accueillie

55. Dossier **2007-11-018**

André Miron c. Pierre-Jean Séguin, journaliste et *TVA-CHOT* – Gatineau (Danièle Young, directrice de l'information)

› **Non recevable** 25.02.2008

56. Dossier **2007-11-019**
Bicho Chéhadé c. Jooneed Khan, journaliste et *La Presse* (Éric Trottier, directeur de l'information)
‣ **Non recevable** 30.11.2007
57. Dossier **2007-11-020**
Association des propriétaires de boisés de Beauce (Raymond Racine, directeur général) c. Robert Joly et André Emery, collaborateurs et *Le Monde forestier* (Guy Lavoie, directeur général)
‣ **CPEI** 28.03.2008 accueillie partiellement
58. Dossier **2007-11-021**
Sean O'Donoghue c. Hubert Bauch, journaliste et *The Gazette* (Raymond Brassard, directeur de la rédaction)
‣ **CPEI** 28.03.2008 rejetée
59. Dossier **2007-11-022**
Amina Benrhazi c. Joël Le Bigot, animateur; les émissions « Samedi et rien d'autre » et « Pourquoi pas dimanche » et la *Société Radio-Canada* (Jean-François Rioux, directeur de la Première Chaîne)
‣ **CPEI** 09.05.2008 rejetée sous réserve de commentaires
60. Dossier **2007-11-023**
Éditions Protégez-Vous (David Clerk, directeur général) c. Michel Marcoux et Gérard Bérubé, chroniqueurs et *Le Devoir* (Josée Boileau, directrice de l'information)
‣ **CPEI** 28.03.2008 accueillie partiellement
61. Dossier **2007-11-024**
Haydar Moussa c. Richard Martineau, journaliste et *Canoë* (Bruno Leclaire, président et chef de la direction)
‣ **Non recevable** 29.11.2007
62. Dossier **2007-11-025**
Bernard Doddridge c. Michel Gauthier animateur; l'émission « Gauthier » et *TQS* (Réal Germain, directeur de l'information)
‣ **Non recevable** 03.12.2007
63. Dossier **2007-12-026**
Ville de Huntingdon (Stéphane Gendron, maire) c. Patrice Laflamme, journaliste et *The Gleaner-La Source* (André Castagnier, directeur général)
‣ **Non recevable** 25.02.2008
64. Dossier **2007-12-027**
Yvon Pépin c. *La Presse* (Éric Trottier, directeur de l'information)
‣ **Non recevable** 14.01.2008
65. Dossier **2007-12-028**
Abdellah Jada c. Claude Poirier, journaliste et *98,5 FM* (Yves Bombardier, directeur général)
‣ **Non recevable** 11.12.2007
66. Dossier **2007-12-029**
Bernard Desgagné c. André Patte, éditorialiste en chef; Alain Dubuc, chroniqueur et *La Presse* (Éric Trottier, directeur de l'information)
‣ **CPEI** 09.05.2008 rejetée

67. Dossier **2007-12-030**
Louis Gravel c. Élisabeth Lessard, journaliste et *Le Journal de Québec* (Donald Charrette, directeur de l'information)
‣ **Non recevable** 18.02.2008
68. Dossier **2007-12-031**
Marie-Reine Michaud c. Jean Lajoie, journaliste et *TQS* (Réal Germain, directeur de l'information)
‣ **Non recevable** 18.02.2008
69. Dossier **2007-12-032**
Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec – APIGQ (Michel Gagnon, président) c. André Patte, éditorialiste en chef et *La Presse* (Éric Trottier, directeur de l'information)
‣ **CPEI** 19.06.2008 rejetée sous réserve d'un commentaire
70. Dossier **2007-12-033**
La Corporation Municipale de Hérouxville (Denise Cossette, directrice générale) c. Isabelle Hachey, journaliste et *La Presse* (Éric Trottier, directeur de l'information)
‣ **Médiation** 07.02.2008
71. Dossier **2008-01-034**
Haydar Moussa c. Richard, Martineau, journaliste et *Canoë* (Bruno Leclaire, président et chef de la direction)
‣ **CPEI** 19.06.2008 rejetée sous réserve d'un commentaire
72. Dossier **2008-01-035**
Haydar Moussa c. Patrick Lagacé, journaliste et *Cyberpresse* (Suzanne Colpron, chef de l'information)
‣ **CPEI restreint – Non recevable** 04.03.2008
73. Dossier **2008-01-036**
André Charbonneau c. *Le Journal de Montréal* (Serge Labrosse, directeur général de la rédaction)
‣ **Non recevable** 09.01.2008
74. Dossier **2008-01-037**
Café Orange – Jim Assimakopoulos, propriétaire c. Bram Eisenthal, chroniqueur et *The Chronicle* (Toula Foscolos, éditrice)
‣ **CPEI** 09.05.2008 accueillie partiellement
75. Dossier **2008-01-038**
Hubert Lapointe c. *MédiaMatin Québec* (Daniel Paquet et André Monast, rédacteurs en chef et Denis Bolduc, éditeur)
‣ **CPEI** 09.05.2008 accueillie
76. Dossier **2008-01-039**
André Lachance c. Donald Jean, journaliste et *Média Mosaïque Montréal*
‣ **CPEI** 19.06.2008 accueillie partiellement
77. Dossier **2008-01-041**
Billy Ouellet, Odette Caron et Bertrand Ouellet c. François Drouin, journaliste et *Info-Dimanche* (Mario Pelletier, rédacteur en chef)
‣ **CPEI** 09.05.2008 rejetée

78. Dossier **2008-02-043**

François Miville-Deschênes c. Patrick Lagacé, chroniqueur et *Cyberpresse* (Suzanne Colpron, chef de l'information)

› **Non recevable** 07.02.2008

79. Dossier **2008-02-044**

Regroupement Indépendant des Conseillers de l'Industrie Financière du Québec – RICIFQ (Manon St-Cyr, vice-présidente, trésorière et responsable des communications) c. Claire Harvey, journaliste et le magazine *Protégez-Vous* (David Clerk, directeur général) et Option consommateurs (Michel Arnold, directeur général et rédacteur en chef)

› **CPEI** 19.06.2008 rejetée

80. Dossier **2008-02-045**

Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs (Serge Pelletier, directeur général) c. Stéphane Tremblay, journaliste et *CIMT-TVA* – Rivière-du-Loup (Christine Lepage, chef de pupitre et Cindy Simard, directrice de l'information)

› **CPEI** 09.05.2008 rejetée

81. Dossier **2008-02-046**

Courrier Laval (Marie-Eve Courchesne, directrice de l'information et Nathalie Villeneuve, journaliste) c. Yves Poirier, journaliste; l'émission « Le TVA 18 heures » et le *Groupe TVA* (Martin Cloutier, directeur général, *LCN* et *LCN Affaires*)

› **CPEI** 19.06.2008 accueillie

82. Dossier **2008-02-047**

Mathieu Boily c. Jean-Claude Grenier, direction et chef de pupitre et *24 heures* (Serge Gosselin, éditeur)

› **Non recevable** 31.03.2008

83. Dossier **2008-02-048**

Marie-Claude Montpetit c. David Santerre, journaliste et *Le Journal de Montréal* (Serge Labrosse, directeur général de la rédaction)

› **CPEI** 19.06.2008 rejetée sous réserve de commentaires

84. Dossier **2008-02-049**

Cabinet du maire et du comité exécutif de la ville de Montréal (Richard Thériault, directeur de l'administration et des communications) c. Michel Jean, journaliste; l'émission « J. E. » et le *Groupe TVA* (Nadia Jawhar, rédactrice en chef)

› **CPEI** 19.06.2008 accueillie partiellement

85. Dossier **2008-02-052**

Stéphane Marleau c. *Photo Police* et *La Presse*

› **Non recevable** 20.02.2008

86. Dossier **2008-02-054**

Hélène Gagnon c. Frédéric Arnould, journaliste; la rubrique « Carnet de voyage » et la *SRC- Site Internet* (Soleïman Mellali, rédacteur en chef)

› **Non recevable** 06.06.2008

87. Dossier **2008-02-056**

Front commun des personnes assistées sociales du Québec (Nicole Jetté, coordonnatrice) c. Jérôme Landry et Stéphane Gasse, animateurs; l'émission « Le Retour de Radio X » et *CHOI 98,1 – Radio X* (Dominic Maurais, directeur de l'information)

› **Médiation** 29.04.2008

88. Dossier **2008-02-057**

Tapage communication – Groupe Domco (Dominic Cayer, président) c. Serge Blondin, éditeur et *Le Point d'Impact*

› **Non recevable** 20.06.2008

89. Dossier **2008-03-058**

Houda Souissi c. Jacques Brassard, chroniqueur et *Le Quotidien* (Denis Bouchard, éditeur adjoint et rédacteur en chef)

› **Non recevable** 12.05.2008

90. Dossier **2008-03-061**

René Martineau c. Hélène Ruel, journaliste et *La Nouvelle/L'Union* (Sylvie Côté, éditrice)

› **Non recevable** 12.05.2008

91. Dossier **2008-03-062**

Françoise Goulnik c. L'émission « Toute une histoire » et *TV5*

› **Non recevable** 28.03.2008

92. Dossier **2008-04-064**

Nicole Gauthier c. Sara E. Baxter, rédactrice en chef et *Your Local Journal* (Rodrigue Bissonnette, éditeur)

› **Non recevable** 06.06.2008

93. Dossier **2008-04-069**

L'après-rupture (Jean-Pierre Gagnon, directeur de recherche) c. Le *Courrier Laval* (Benoît Charrette, rédacteur en chef)

› **Non recevable** 24.04.2008

94. Dossier **2008-04-071**

Journal L'Éclaireur-Progrès/Beauce-Nouvelle (Jacques Légaré, directeur de l'information) c. Viateur Boucher, maire de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins

› **Médiation** 12.05.2008

95. Dossier **2008-05-080**

Ville de Montréal-Est (Robert Coutu et Roger Lachapelle, conseillers municipaux) c. *L'Avenir de l'est* (Paul Sauvé, éditeur)

› **Non recevable** 23.05.2008

Vous pouvez consulter les décisions sur notre site Internet dans la section, « Les décisions rendues par le Conseil », au www.conseildepresse.qc.ca

LE RAPPORT DU TRÉSORIER

L'exercice 2007-2008 s'est soldé par une insuffisance des produits sur les charges de 24 293 \$. Ce déficit d'opération est essentiellement dû à la tournée du Québec. À cause d'événements fortuits tout à fait imprévisibles (tempêtes de neige, événements familiaux, etc.), les frais de la tournée ont atteint 89 230 \$ alors que la subvention fédérale atteignait 51 095 \$. Le déficit sera comblé par un apport additionnel de 20 000 \$ des actifs transférés de la Fondation et par une compression des dépenses de 4 293 \$ au cours de l'exercice 2008-2009.

Il est pertinent de souligner que le financement du Conseil demeure très fragile. Les contributions de ses membres diminuent depuis les trois dernières années et la situation économique générale ne nous permet pas d'anticiper de bonnes nouvelles à ce chapitre.

Pour financer ses opérations régulières, le Conseil devient de plus en plus dépendant de la subvention annuelle et non garantie du gouvernement du Québec. Il est également facile de comprendre que le Conseil ne pourra pas continuer à se financer en liquidant les actifs issus du transfert de la Fondation. Il est impératif de trouver une solution structurante pour renforcer et protéger la vie financière du Conseil.

Nous vous présentons, dans les pages qui suivent, le portrait de nos résultats financiers de 2007-2008. Il s'agit d'extraits des états financiers vérifiés par la firme Fauteux, Bruno, Buissière, Leewarden, comptables agréés s.e.n.c.r.l.

Guy GRANGER
Trésorier et membre du bureau de direction

LA SITUATION FINANCIÈRE DU CONSEIL DE PRESSE EN 2007-2008

BILAN

au 30 juin 2008

	2008	2007
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	131 571	148 957
Intérêts courus à recevoir	5 535	-
Frais payés d'avance	-	3 786
Tranche à court terme des placements	-	20 760
	137 106	173 503
PLACEMENTS	624 180	591 564
IMMOBILISATIONS	17 314	16 983
SITE INTERNET	9 232	12 309
	787 832 \$	794 359 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus	15 056	28 615
Produits reportés	31 325	-
	46 381	28 615
ACTIFS NETS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	26 546	29 292
NON AFFECTÉS	714 905	736 452
	741 451	765 744
	787 832 \$	794 359 \$

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

de l'exercice terminé le 30 juin 2008

	Investis en immobilisations	Non affectés	Total 2008	Total 2007
Solde au début	29 292	736 452	765 744	82 067
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(8 326)	(15 967)	(24 293)	42 713
Actifs nets distribués par la Fondation pour le Conseil de Presse du Québec	-	-	-	640 964
Investissement en immobilisations	5 580	(5 580)	-	-
Solde à la fin	26 546 \$	714 905 \$	741 451 \$	765 744 \$

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 30 juin 2008

	2008	2007
Produits		
Contributions	256 151	264 547
Subvention gouvernementale	100 000	100 000
Apports provenant de la Fondation pour le Conseil de Presse du Québec	-	70 000
Gain sur cession de placements	9 014	-
Autres produits	14 567	15 106
Intérêts	37 644	-
	417 376	449 653
Charges		
Frais d'opération	338 655	328 791
Frais d'administration	61 684	77 567
La tournée du Québec	38 135	-
Frais bancaires	705	582
Colloque 35 ^e anniversaire	2 490	-
	441 669	406 940
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(24 293) \$	42 713 \$

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 30 juin 2008

	2008	2007
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(24 293)	42 713
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	5 249	5 185
Amortissement du site Internet	3 077	3 077
Gain sur cession de placements	(9 014)	-
	(24 981)	50 975
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement	16 017	41 787
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(8 964)	92 762
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(558 477)	-
Produit de cession de placements	555 635	-
Acquisition d'immobilisations	(5 580)	(4 067)
Acquisition du site Internet	-	(15 386)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(8 422)	(19 453)
Activités de financement		
Effet de la liquidation de la Fondation pour le Conseil de Presse du Québec sur les flux de trésorerie	-	33 312
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	33 312
(Diminution) augmentation de la trésorerie et équivalents	(17 386)	106 621
Encaisse au début	148 957	42 336
Encaisse à la fin	131 571 \$	148 957 \$

LES ACTIVITÉS PUBLIQUES EN 2007-2008

Le Conseil de presse a participé à diverses activités dans le but de mieux se faire connaître. En voici un bref aperçu :

- ⇒ participation aux audiences publiques devant le CRTC, sur « la diversité des voix et du code d'indépendance journalistique », à Gatineau;
- ⇒ participation à un colloque sur « la gestion de crise », à la *Société Radio-Canada*, à Montréal;
- ⇒ conférence dans le cadre d'un cours à l'Université du Québec en Outaouais, à Gatineau;
- ⇒ journée de discussion pour l'élaboration d'un plan de communication pour l'Association des médias écrits et communautaires du Québec (AMECQ);
- ⇒ déclenchement de la tournée du Québec qui a pour but de consulter le public sur sa perception de la qualité de l'information journalistique au Québec et plus particulièrement sur le plan régional. Le Conseil a visité les 17 régions administratives du Québec;
- ⇒ participation à un débat public sur « les médias et les minorités racisées », à l'UQAM, à Montréal;
- ⇒ exposé dans le cadre d'une conférence organisée par Solidarité rurale, « Le village face à la convergence », à Drummondville.

LES ACTES DE COMMUNICATION PUBLIQUE EN 2007-2008

LES COMMUNIQUÉS

Le 17 janvier 2008 – L’info a rendez-vous avec les régions : Le Conseil de presse lance sa première tournée du Québec. Le Conseil de presse entreprend une tournée du Québec durant laquelle il souhaite prendre le pouls du public et des organismes socioéconomiques sur la santé de l’information. Le Conseil s’intéresse à la façon dont les régions sont desservies par les médias locaux ou nationaux, tant écrits qu’électroniques. Il s’agit d’une première tournée pour le Conseil de presse depuis sa fondation, il y a 35 ans.

Le 23 avril 2008 – Coupure du service de l’information de TQS – Une décision qui met en péril la diversité des voix en information au Québec. Le Conseil de presse déplore vivement la décision du comité de gestion intérimaire de TQS de couper son service de l’information à Montréal et dans les régions. « Il s’agit d’un geste qui met en péril la diversité des voix en information au Québec qui est déjà trop limitée par la concentration de la propriété des médias. C’est très inquiétant pour la santé de la démocratie locale, régionale et nationale », a déclaré le président du Conseil M. Raymond Corriveau de passage au Saguenay – Lac-Saint-Jean dans le cadre de sa tournée des régions.

Le 27 juin 2008 – Le Conseil de presse du Québec inquiet face à la décision du CRTC d’accorder la vente de TQS à Remstar. Le président du Conseil de presse du Québec, M. Raymond Corriveau, se dit inquiet de la décision du CRTC d’autoriser la vente du réseau de télévision généraliste TQS à Remstar. « Les problèmes fondamentaux et les craintes soulevées par le Conseil et par d’autres intervenants devant le CRTC se sont confirmés », a déclaré le président.

Le 9 septembre 2008 – M. Guy Amyot nommé au poste de Secrétaire général du Conseil de presse du Québec. Le conseil d’administration du Conseil de presse du Québec vient de nommer M. Guy Amyot au poste de Secrétaire général de l’organisme, succédant ainsi à Mme Nathalie Verge qui a quitté le Conseil en juillet dernier, après y avoir accompli de nombreux projets et d’importantes réalisations au cours de son mandat.

Vous pouvez consulter les communiqués sur notre site Internet, dans la section « Nouvelles & Communiqués », au www.conseildepresse.qc.ca

LES MÉMOIRES

Mai 2008 – Commentaires sur la demande de renouvellement des licences de radiodiffusion de : CFJP-TV Montréal, CFJP-DT Montréal, CFAP-TV Québec, CFKM-TV Trois-Rivières, CFKS-TV Sherbrooke, CFRS-TV Saguenay – Réseau TQS (avis 2008-5). Le Conseil de presse du Québec (CPQ) indique d’entrée de jeu qu’il souhaite comparaître devant le CRTC au cours des séances publiques prévues à partir du 2 juin à Montréal ou à Québec. Cette comparution permettra au CPQ d’exprimer avec plus de détails ses arguments au soutien des commentaires écrits, notamment de faire état des commentaires recueillis, au sujet de la diversité des voix en information, au cours de sa tournée des régions du Québec sur l’état de l’information qui se termine au début juin.

Vous pouvez consulter les mémoires sur notre site Internet, dans la section « Publications » au www.conseildepresse.qc.ca

LES RAPPORTS

Le 16 octobre 2008 – L'état de la situation médiatique au Québec – L'avis du public.

Depuis 35 ans, le Conseil de presse du Québec défend le droit du public à une information libre et de qualité. Plus que jamais, les médias d'information jouent un rôle capital dans nos sociétés démocratiques. Ils influencent nos choix politiques, économiques, sociaux et culturels. Notre système d'information, ses artisans et ses entreprises contribuent à façonner la société que nous formons et bâtissons. Pour faire correctement notre travail, l'absence d'une donnée essentielle se faisait de plus en plus sentir; quel est l'état de notre information au Québec?

Afin de répondre à cette question, le Conseil a créé un précédent au Québec en consultant directement les personnes, celles qui reçoivent cette information, la traitent et en disposent, chacune à leur manière. Pendant cinq mois, au début de l'année 2008, dans les 17 régions administratives du Québec, le Conseil a écouté les citoyens, les représentants de groupes socioéconomiques et les artisans des médias. Dans un grand respect, plus de 200 organismes socioéconomiques ont consulté leurs membres et sont venus exposer leur point de vue sur l'état de l'information au Québec, en plus des 250 citoyens qui ont exprimé leur opinion personnelle. Dans cette grande tournée, le Conseil a reçu 30 mémoires, tenu 31 rencontres à huis clos, 17 assemblées publiques et reçu 167 questionnaires sur l'état de l'information.

Vous pouvez consulter les rapports sur notre site Internet, dans la section, « Publications », au www.conseildepresse.qc.ca

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2007-2008

PRÉSIDENT :

Raymond CORRIVEAU, professeur titulaire, rattaché à l'Université du Québec à Trois-Rivières au programme de communication sociale

DES ENTREPRISES DE PRESSE :

- Martin CLOUTIER, directeur général de l'information, *LCN, Groupe TVA* (Montréal)
- Serge GOSSELIN, vice-président corporatif information, *Sun Media* (Montréal)
- Guy GRANGER, président et éditeur, *La Voix de l'Est* (Granby) – début le 26 septembre 2008 – **trésorier**
- Nancy LEGGETT-BACHAND, directrice, *Hebdos Québec* (Montréal)
- Marjolaine LORD, chargée de programmation, *Télé-Québec* (Montréal)
- Andrew PHILLIPS, rédacteur en chef, *The Gazette* (Montréal) – début le 11 avril 2008
- Pierre SORMANY, réalisateur, *La Société Radio-Canada* (Montréal) – début le 23 novembre 2007
- Doug SWEET, rédacteur en chef au national, *The Gazette* (Montréal) – fin le 19 décembre 2007
- Raymond TARDIF, président et éditeur, *Le Nouvelliste* (Trois-Rivières) – **trésorier** – fin le 20 mai 2008

DU GROUPE DES JOURNALISTES :

- Nicole BEAUCHAMP, *La Presse* (Montréal)
- Marie-Andrée BRASSARD, *La Société Radio-Canada* (Québec) – fin le 6 décembre 2008
- Clairandrée CAUCHY, *Le Devoir* (Montréal) – fin le 23 octobre 2008
- Marie-Ève COUSINEAU, journaliste pigiste – début le 6 décembre 2008
- Geneviève FORTIN, *Courrier Laval (Montréal)* – début le 12 décembre 2007
- Isabelle MATHIEU, *Le Soleil* (Québec) – fin le 23 novembre 2007
- Brian MYLES, *Le Devoir* (Montréal) – début le 6 décembre 2008
- Daniel RENAUD, *Le Journal de Montréal* (Montréal)
- Jean SAWYER, *TQS* (Montréal)
- Bernard ST-LAURENT, *CBC radio* (Montréal) – fin le 6 décembre 2008
- Corinne SMITH, *CBC radio, New medias* (Montréal) – début le 6 décembre 2008

DU PUBLIC :

- Éric Norman CARMEL, assistant de recherche, Faculté de médecine vétérinaire (Montréal)
- Hélène DESLAURIERS, directrice générale au réseau des SADC (Québec) – **présidente CPEI**
- Claude GÉLINAS, ex-commissaire de la Commission des relations du travail du Québec (Québec), début le 11 avril 2008
- Jacques LANDRY, ex-conseiller, affaires internationales (Montréal) – fin le 26 septembre 2008
- Pierre LANGLOIS, conseiller en développement économique culturel (Gaspésie) – début le 23 novembre 2007
- Jean-François LESSARD, économiste, Ville de Québec, début le 26 septembre 2008
- Denis PLAMONDON, ex-professeur, département d'intervention sociale à l'UQAC (Chicoutimi) – **vice-président**
- Marjorie TYROLER, directrice générale, CLD de la MRC de Coaticook (Estrie) – fin le 23 novembre 2007
- Erick VANCHESTEIN, avocat (Montréal) – **vice-président** – fin le 11 avril 2008
- Catherine VOYER-LÉGER, agente de planification, Conférence régionale des élus de Montréal

(en date de la publication du rapport d'activités)

LES OBJECTIFS ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE PRESSE

Fondé en 1973 en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies du Québec, le Conseil de presse du Québec est un organisme privé, à but non lucratif, dont la raison d'être est de protéger la liberté de la presse et de défendre le droit du public à une information exacte, complète et de qualité. Il doit sa création à l'initiative conjointe de journalistes et de dirigeants de médias d'information, auxquels ont été associés dès le départ des représentants du public. Le Conseil est donc né des besoins convergents et des inquiétudes communes de ces trois composantes : il est, depuis lors, tripartite de même que tous ses comités. Afin de répondre au mieux à ses objectifs, le Conseil de presse du Québec demeure un organisme à adhésion volontaire, indépendant des autorités gouvernementales, ce qui lui confère l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil a pour mandat de promouvoir le respect des plus hautes normes éthiques en matière de droits et responsabilités de la presse. Son action s'étend à tous les médias d'information distribués ou diffusés au Québec, qu'ils soient membres ou non du Conseil, qu'ils appartiennent à la presse écrite ou électronique.

L'objectif fondamental du Conseil reste donc d'assurer le droit à une information libre, honnête, véridique et complète sous toutes ses formes. Il a aussi comme fin principale la protection de la liberté de la presse, c'est-à-dire le droit pour toute la presse d'informer et de commenter, sans être menacée ou entravée dans l'exercice de ses fonctions par quelque pouvoir que ce soit. En aucune façon, le Conseil ne peut être assimilé à un tribunal civil; il se limite à jouer le rôle de tribunal d'honneur dans tout différend relatif à l'honnêteté et à l'exactitude de l'information, à son libre accès et à sa libre circulation.

Le Conseil de presse ne possède aucun pouvoir judiciaire, réglementaire, législatif ou coercitif : il n'impose aucune autre sanction que morale. Mais la rigueur de ses interventions ainsi que la confiance et l'appui que lui manifestent les médias et le public, lui confèrent une autorité indéniable.

Le Conseil de presse du Québec est également un lieu de réflexion et de débat permanent sur la déontologie journalistique. Il cherche à développer chez le public le goût d'une information complète, rigoureuse et authentique, inspirée par un souci constant d'intégrité professionnelle, et à le rendre de plus en plus conscient du rôle essentiel de la presse dans une société démocratique. Il l'invite à demeurer critique, vigilant et exigeant face à la presse.

Il vise également à favoriser l'exercice d'une presse responsable et soucieuse du respect de son public. Par diverses interventions publiques, le Conseil est ainsi amené à contribuer concrètement au développement du respect des normes qu'il préconise. Son action s'exerce alors auprès des professionnels de l'information par le biais de blâmes, de décisions, de recommandations, d'encouragements, de propositions, etc.

Sa seule autorité étant une autorité morale, la reconnaissance, l'influence et le respect des actions du Conseil reposent essentiellement sur la bonne volonté des organes d'information, soucieux de s'améliorer et de répondre toujours plus étroitement aux exigences des principes éthiques que le Conseil prône quant au traitement et à la diffusion de l'information.

Composition et structure

Le Conseil de presse est constitué :

d'une **Assemblée des membres** comprenant, outre les membres du conseil d'administration, des représentants des membres constitutifs et des organismes associés et des personnes issues du public;

d'un **conseil d'administration** de vingt-deux membres : huit, dont le président, venant du public, sept des entreprises de presse et sept des journalistes. Les vingt-deux membres du conseil d'administration sont le fer de lance du Conseil de presse. Ils siègent à titre individuel, et non comme les représentants ou les porte-parole des groupes qui ont proposé leur nomination. Leur mandat est de deux ans et il est renouvelable deux fois. Le Conseil veille à ce que les administrateurs et administratrices venant du public reflètent le plus fidèlement possible la composition de la société québécoise. Ils sont nommés par le conseil d'administration à la suite d'avis publics de recrutement publiés dans les médias et de l'examen des candidatures par un comité de sélection;

d'un **bureau de direction** dont les membres sont nommés par le conseil d'administration.

de **membres constitutifs** :

L'Association québécoise des télédiffuseurs et des radiodiffuseurs (AQTR) qui regroupe la très grande majorité des diffuseurs privés du Québec soit *Groupe TVA, TQS, RDS, CTV, Météomédia, Radio-Nord Communications, Astral Media* et *Corus Entertainment*; la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ); *Hebdos Québec, Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec*; les Quotidiens du Québec; la *Société Radio-Canada* et la Société de télédiffusion du Québec – *Télé-Québec*.

d'**organismes associés**, non membres du conseil d'administration :

L'Association des journaux régionaux du Québec; l'Association des médias écrits communautaires du Québec (AMECQ); le Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR); CNW Telbec; Communications et Société; *La Gazette des femmes*; Médias Transcontinental et la Société de communication Atikamekw-Montagnais.

Comité des plaintes et de l'éthique de l'information (CPEI)

Quiconque estime être victime ou témoin d'une atteinte à la liberté de la presse ou au droit du public à l'information peut, sans frais, soumettre une plainte au Conseil de presse. On peut ainsi dénoncer un cas de censure, une atteinte à la liberté d'expression ou à la vie privée, la partialité ou l'inexactitude d'une information, etc. À cette fin, le Tribunal d'honneur est le comité tripartite composé de huit administrateurs issus de chacun des secteurs du Conseil de presse, pour analyser la plainte et rendre une décision.

Comité des plaintes et de l'éthique de l'information restreint

Ce comité étudie les dossiers laissant peu de place à l'interprétation et pour lesquels il existe une jurisprudence bien établie et ceux dont la recevabilité est contestée. Il est composé de trois membres, un journaliste, un représentant des entreprises de presse et un membre du public qui en assure la présidence.

Toute décision de ces tribunaux peut faire l'objet d'un appel, sauf une décision sur la recevabilité.

Après examen du dossier, la **commission d'appel** peut confirmer ou infirmer la décision du CPEI. Les décisions de la commission sont finales. La commission d'appel est composée de six anciens membres du Conseil.

Le secrétariat

La permanence du Conseil est à Montréal et apporte les supports requis à la réalisation des mandats de l'organisme.

Le secrétariat général est, depuis septembre 2008, sous la responsabilité de M. Guy Amyot, à titre de secrétaire général. En 2007-2008, le personnel du secrétariat se composait de Mme Marie-Eve Carignan, responsable des communications et analyste, Mme Linda David, responsable de la gestion des plaintes et analyste, Mme Caroline Dessouroux, responsable de l'administration, M. Daniel Giasson, analyste principal et de Mme Noémie Mourot, analyste-recherchiste.

LES CONSEILS DE PRESSE CANADIENS

ALBERTA PRESS COUNCIL

Mr Ed Kamps (Chairman)
Mrs Colleen Wilson (Executive secretary-treasurer)
P.O. Box 2576
Medicine Hat, Alberta T1A 8G8

Téléphone : 1 403 580-4104
Télécopieur : 1 403 580-4010
Courriel : abpress@telus.net
Site Internet : www.albertapresscouncil.ca

ATLANTIC PRESS COUNCIL

Mr George M. Mitchell (Chairman)
Mr Ken Sims (Executive secretary)
P.O. Box 1300
Antigonish, Nova Scotia B2G 2L7

Téléphone : 1 902 735-3014
Télécopieur : 1 902 863-1943
Courriel : ksims@eastlink.ca
Ken Sim's – jour :
Courriel : kensims@thecasket.ca
Téléphone : 1 902 863-4370

BRITISH COLUMBIA PRESS COUNCIL

Mrs Edith Nee (Chairman)
Mr Rollie Rose (Executive secretary)
201 Selby Street
Nanaimo, British Columbia V9R 2R2

Téléphone : 1 250 245-1051
Télécopieur : 1 250 245-1060
Sans frais : 1 888 687-2213
Courriel : council@bcpresscouncil.org
Site Internet : www.bcpresscouncil.org

MANITOBA PRESS COUNCIL

Mr John Cochrane (Chairman)
Mrs Diane Cullen (Executive secretary-treasurer)
101 – 2033 Portage Ave.
Winnipeg, Manitoba R3J 0K6

Téléphone : 1 204 888-5189
Télécopieur : 1 204 831-6359
Courriel : query@mbpress.org
Site Internet : <http://mbpress.org>

ONTARIO PRESS COUNCIL

Mr Bob Elgie (Chairman)
Mr Mel Sufrin (Executive secretary)
2 Carlton Street, Suite 1706
Toronto, Ontario M5B 1J3

Téléphone : 1 416 340-1981
Télécopieur : 1 416 340-8724
Courriel : info@ontpress.com
Site Internet : www.ontpress.com

L'impression de ce rapport est due à la généreuse contribution de



Remerciements à l'équipe d'**Oblik Communication-design**
pour la conception de la page couverture